



Rouen, le 24 mars 2022

Affaire suivie par :

Bureau de gestion des personnels de direction

DPA 3

Rectorat de la région académique
Normandie

Site de Caen

Catherine SATIS

Tél. 02 31 30 16 39

Mél. dpa3-caen@ac-normandie.fr

168 rue Caponière

14061 Caen

Site de Rouen

Bénédicte BERLINGEN

Tél. 02 32 08 92 65

Mél. dpa3-rouen@ac-normandie.fr

25, rue de Fontenelle

76000 Rouen Cedex

François FOSELLE
Secrétaire général adjoint
Directeur des relations et
ressources humaines

à

Destinataires in fine

NOTE DE SERVICE

Information publiée sur l'intranet (périmètre de Caen) et le portail métier (périmètre de Rouen)

Objet : Liste d'aptitude pour l'accès au corps des personnels de direction – rentrée scolaire 2022

La présente note a pour objet l'appel à candidature dans le cadre de la campagne 2022 d'accès au corps des personnels de direction par la voie de la liste d'aptitude.

J'attire à cet effet votre attention sur la note ministérielle du 24 décembre 2021 relative au recrutement par liste d'aptitude et publiée au B.O. n°3 du 20 janvier 2022.

I. Conditions requises pour l'inscription

- être fonctionnaire titulaire appartenant à un corps de catégorie A de personnels enseignants, d'éducation, de psychologues de l'éducation nationale ou de la filière administrative relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et dont l'indice brut terminal culmine au moins à la hors échelle A ;
- et justifier de sept années de services en qualité de fonctionnaire titulaire dans un ou plusieurs de ces corps susmentionnés, et avoir exercé à temps plein, en position d'activité ou de détachement, des fonctions de direction dans un établissement d'enseignement ou de formation pendant vingt mois au moins, de façon continue ou discontinue, au cours des cinq dernières années scolaires.

OU

- Avoir exercé à temps plein des fonctions de directeur adjoint chargé de SEGPA, de directeur d'EREA, de directeur d'ERPD, de directeur d'établissement spécialisé ou de directeur d'école du 1er degré ;
- et justifier de quatre ans de services dans ces fonctions en qualité de fonctionnaire titulaire.

Ces conditions sont appréciées au 1^{er} septembre 2022.

Les services à temps partiel sont pris en compte prorata temporis.



II. Dépôt des candidatures

Les personnels intéressés devront candidater en s'inscrivant sur leur **portail agent**, accessible à l'adresse : <https://portail.agent.phm.education.gouv.fr>

à compter **du vendredi 1er avril** et jusqu'au **dimanche 24 avril 2022** inclus

Une plateforme d'assistance à l'utilisation du portail agent est mise en place : par message électronique à l'adresse : sirh-assistance-agent@ac-toulouse.fr

Les **documents suivants devront obligatoirement être joints**, en format PDF, dans le portail agent :

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae
- un état des services validé par le service de gestion actuel. Il devra être présenté par ordre chronologique en partant du début de l'activité professionnelle, avec la date de titularisation et les périodes d'interruption de services. Les périodes de disponibilité et les congés sans traitement doivent être indiquées en rouge. Les durées des services doivent être totalisées.
- les arrêtés rectoraux d'affectation provisoire dans des fonctions de direction
- les arrêtés rectoraux de nomination dans les emplois de directeur adjoint chargé de SEGPA, de directeur d'établissement spécialisé ou de directeur d'école du premier degré
- un rapport d'activité
- une lettre exposant les raisons des choix géographiques ainsi que, le cas échéant, les éléments utiles relatifs aux types d'emplois et d'établissements sollicités
- le diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) si obtention.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

Les candidats sont invités à ne pas attendre le dernier jour pour enregistrer leurs documents.

Les candidats seront ensuite reçus pour un entretien individuel dont la date sera communiquée ultérieurement.

III. Inscription sur la liste d'aptitude et affectation académique

Les candidatures seront examinées à travers la valeur professionnelle, le parcours de carrière, évalué notamment au regard de sa diversité, ainsi que la motivation du candidat. La prise en compte de la valeur professionnelle prévaut dans les choix opérés.

Les propositions académiques, classées, ne préjugent pas d'une promotion qui est prononcée par le ministre après examen au niveau national.



La liste des agents inscrits sur la liste d'aptitude au titre de l'année 2022 sera publiée sur le site ministériel le vendredi 17 juin 2022.

Les décisions d'affectation académique seront ensuite notifiées dans le Portail Agent le vendredi 1^{er} juillet 2022, pour une prise de fonction au 1^{er} septembre 2022.

Les candidats recrutés par voie d'inscription sur la liste d'aptitude sont nommés en qualité de stagiaires et placés en position de détachement dans le corps des personnels direction.

Tous renseignements complémentaires peuvent être pris auprès de mes services.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité.

Pour la rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général d'Académie Adjoint
Directeur des Relations et des Ressources Humaines

Signé François FOSELLE

Destinataires :

Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime

Mesdames et messieurs

- les présidents des universités*
- le directeur de l'INSA de Rouen Normandie*
- le directeur de l'ENSICAEN*
- la directrice du CROUS*
- le directeur du CNED*
- le directeur du CANOPÉ*
- la cheffe des services de l'éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon*
- les chefs des établissements publics locaux d'enseignement*
- les directeurs d'EREA et ERPD*
- les directeurs des centres d'information et d'orientation*